

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2013

Le mercredi trois avril deux mille treize, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur RODRIGUEZ Dominique, **Maire**,
Messieurs MOREAU Daniel, GAUTHERON Daniel, MORESTIN Christian, LANDRY Daniel, BONNIN Patrick,
Maire Adjoint.

Madame BENOIT Jeanine, et Messieurs DERAMEZ Pascal, LECORNUÉ Gilles, **Conseillers Municipaux.**

ABSENTES REPRESENTÉES :

- Mme LORON Nathalie par M. RODRIGUEZ Dominique,
- Mme BONNY Florence par M. BONNIN Patrick.

EGALEMENT PRÉSENTE : Mme DHERMONS Delphine, **Directrice Générale des Services Communaux**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 28 mars 2013, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué, le 29 mars 2013, pour ce 3 avril 2013.

La réunion du Conseil Municipal débute à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur RODRIGUEZ Dominique.

Monsieur le Maire invite les élus à consulter le procès-verbal de l'assemblée du 17 janvier 2013 et à l'approuver.

1) **COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET A.L.S.H.**

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2012 sont présentés en détail selon les résultats suivants :

a) **COMMUNE**

	RESULTATS DE CLOTURE 2011	RESULTATS 2012	RESULTATS DE CLOTURE 2012
INVESTISSEMENT	96 402.29 €	445 331.55 €	541 733.84 €
FONCTIONNEMENT	1 300 936.68 €	100 595.75 €	1 010 417.72 €
TOTAL	1 397 338,97 €	545 927.30 €	1 552 151.56 €

b) **ASSAINISSEMENT**

	RESULTATS DE CLOTURE 2011	RESULTATS 2012	RESULTATS DE CLOTURE 2012
EXPLOITATION	285 671,08 €	- 684.93 €	284 986.15 €
INVESTISSEMENT	131 437,67 €	-130 555.13 €	882.54 €
TOTAL	417 108,75 €	- 131 240.06 €	285 868.69 €

c) **A.L.S.H.**

	RESULTATS DE CLOTURE 2011	RESULTATS 2012	RESULTATS DE CLOTURE 2012
FONCTIONNEMENT	0	0	0
TOTAL	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs, en l'absence de Monsieur le Maire, et comptes de gestion 2012 présentés ci-dessus.

2) AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET A.L.S.H.

a) COMMUNE

Au vu des résultats du compte administratif 2012, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

<u>En section investissement – Compte 001- Recette :</u>	541 733.84 euros
<u>En section fonctionnement – Compte 002 - Recette :</u>	1 010 417.72 euros

b) ASSAINISSEMENT

Au vu des résultats du compte administratif 2012, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section investissement :

- *en recette – compte 001 :* 882.54 euros
- *en recette – compte 1068 :* 26 912.46 euros (RAR de 27 795 € – excédent investissement 882.54 €)

En section exploitation :

- *en recette – compte 002 :* 258 073.69 euros (284 986.15-26912.46)
(excédent fonctionnement – RAR + excédent d'investissement)

c) A.L.S.H.

Le résultat étant à zéro, il n'y a pas d'affectation.

Arrivée en séance de Monsieur LECORNUÉ Gilles.

3) BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET A.L.S.H.

Les budgets sont présentés suivant les propositions étudiées au cours du débat organisé en bureau municipal.

Après présentation de l'état annuel de la dette dont Monsieur Dominique RODRIGUEZ rappelle qu'une bonne partie (emprunt « boulangerie » et emprunt « maison rue de Châtres) est équilibrée par les recettes provenant des loyers,

Après présentation du détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que des recettes attendues,

Après rappel des montants d'équilibre des budgets 2012,

Considérant l'affectation précédemment votée, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2013 équilibrés de la manière suivante :

1. COMMUNE

- *Investissement :* 1 499 457 euros
- *Fonctionnement :* 2 629 018.72 euros

2. ASSAINISSEMENT

- *Section exploitation :* 289 454.69 euros
- *Section investissement :* 237 275 euros.

3. A.L.S.H.

Le budget primitif 2013 de l'A.L.S.H. est équilibré à 261 530,00 euros.

4) TAXES IMPOTS DIRECTS

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter, ni de baisser les taux d'imposition des taxes directes. Ainsi le Conseil Municipal arrête-t-il à l'unanimité les taux suivants :

- *Taxe d'Habitation :* 20,51 %
- *Taxes Foncières :* 21,84 %
- *Taxes Foncières Non Bâti :* 51,11 %
- *Cotisations Foncières des Entreprises :* 17,86 %

5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

L'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>MONTANT</i>	<i>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</i>
A.P.A.	1 700 €	
A.P.A. Bibliothèque	1 700 €	Dont 300 € pour la Poterie
Amicale du Personnel	1 500 €	
Anciens Combattants	180 €	
Association Danse et Gymnastique	4 750 €	
Association Boxe et Savate Presloise	800 €	
Boule Presloise	500 €	
Comité des Fêtes	1 000 €	Prise en charge chapiteaux
Coopérative scolaire	2 000 €	
Du côté des enfants	300 €	
Croix Rouge	200 €	
Dessin et Peinture	1 500 €	
Ecole de Couture	300 €	
FNACA	180 €	
Foyer Rural	1 500 €	
Jeunes Pompiers	50 €	
Presloisir Tandem	200 €	Sous condition de l'organisation d'une course
Judo Club	2 000 €	
Le Point d'Orgue	5 500 €	
Mission Locale pour l'Emploi	1 000 €	
Petites Frimousses	1 200 €	
Racing Club Preslois	3 650 €	
Rando Briarde	600 €	
Restos du Cœur	750 €	
Sextant	2 500 €	
Tennis Club Preslois	800 €	
V.T.T. Club	300 €	

Elus ne participant pas au vote selon les associations :

- *Pour le Foyer Rural : Mme BENOIT Jeanine*
- *Pour la Rando Briarde : M. BONNIN Patrick*
- *Pour l'A.P.A. : M. GAUTHERON Daniel*
- *Pour l'APA Bibliothèque : M. GAUTHERON Daniel*

Le Conseil Municipal précise que la subvention accordée à « Presloisir Tandem » est assujettie à l'organisation d'une course.

6) RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente le dossier préalablement étudié en bureau municipal avec les représentants des parents d'élèves ainsi que les enseignants. Il est rappelé que la réforme de l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a pour objectif d'alléger les journées des élèves en allongeant leur semaine de classe.

Vu le décret n° 2013-77 du 26/01/2013,

Considérant que personne ne s'oppose à l'objectif de la réforme « Mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous »,

Considérant les conséquences importantes de cette réforme, en termes financiers et organisationnels : disponibilité de locaux, recrutement de personnel, restauration scolaire, activités périscolaires, etc...

Considérant le manque actuel de stabilité réglementaire relative aux obligations d'organisation d'activités périscolaires, et à leurs encadrements,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de reporter la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.**

7) MUNICIPALISATION DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur Daniel GAUTHERON, Maire Adjoint, rappelle à l'assemblée l'histoire de la bibliothèque, actuellement gérée par l'A.P.A. Bibliothèque.

Le projet initial d'extension des locaux actuels n'ayant pu aboutir, c'est vers la construction d'un bâtiment neuf que le Conseil Municipal s'est dirigé. En collaboration avec le Conseil Général et le Conseil Régional, le projet s'est développé dans le cadre d'un contrat rural. Des subventions ont pu ainsi être acquises par la commune mais elles ont été assujetties à la municipalisation de l'activité bibliothèque.

Après consultation, le bureau de l'A.P.A. a donné un avis favorable à cette municipalisation.

Monsieur Christian MORESTIN, Maire Adjoint, pense qu'il pourrait être étudié la possibilité d'une co-gestion municipale-associative. Face à la complexité de cette mise en place, tout en rappelant la présence indispensable des bénévoles, Monsieur le Maire souhaite maintenir une gestion uniquement communale.

Considérant que la bibliothèque est actuellement sous l'administration de l'Association Presloise d'Animation (A.P.A. Bibliothèque),

Considérant qu'afin de développer la lecture, il a été convenu de construire de nouveaux locaux capables d'accueillir ce projet,

Considérant que dans l'attente de la construction et l'aménagement d'un nouveau local, dont les travaux sont estimés à 890 000 euros H.T., la bibliothèque continuera de fonctionner dans le local mis à disposition au 12 Rue Abel Leblanc,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de :

- **municipaliser la bibliothèque, à compter du mois de septembre 2013,**
- **transférer les collections de la bibliothèque associative de l'A.P.A. Bibliothèque à la bibliothèque municipale,**
- et**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à établir les dossiers de demande de subventions auprès de la D.R.A.C., du Conseil Général et du Député de la 9^{ème} Circonscription, pour un budget d'acquisition de mobilier de 58 000 euros H.T. et de matériel informatique et multimédia de 3 000 euros H.T.**

8) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire évoque les difficultés actuelles rencontrées au sein des services techniques, suite au départ d'un agent (parti dans le privé) et à l'absence d'un autre.

Considérant les travaux à effectuer par les services techniques municipaux (ateliers à construire, entretien de l'école, tontes à venir, etc...),

Considérant les effectifs actuels des services techniques,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à partir du 8 avril 2013.

9) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{ème} CLASSE EN CONTRAT AVENIR

Monsieur le Maire présente le projet de recruter sur l'A.L.S.H. une animatrice qui a déjà, à plusieurs reprises, effectuée des remplacements ou des vacances pour la commune.

Vu les effectifs actuels de l'A.L.S.H.,

Considérant les conséquences de la prochaine mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires,

Considérant l'opportunité qu'offre le dispositif « emploi avenir » dont l'aide de l'état, de 75 % du S.M.I.C., est assujettie pour l'employeur, d'une part, au recrutement d'une personne de moins de 25 ans, et d'autre part, à la mise en œuvre de formation qualifiante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en contrat d'avenir, à partir du 8 avril 2013.

10) BAIL COUR DE LA POSTE

Suite au départ d'un locataire 5 Cour de la Poste, Monsieur le Maire propose un nouveau contrat de bail avec Madame ROBIN, pour un montant de 615 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location 5 Cour de la Poste, avec Madame ROBIN, pour un montant mensuel de 615 euros.

11) BAIL BOULANGERIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de Monsieur RENAULT Romuald, suite à la cession de son commerce à l'entreprise « Eurl La Fournée Presloise », de céder le bail commercial qu'il détient en nom propre pour la boulangerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à céder le bail commercial du local sis 3 Rue de la Plaine à la Société « Eurl La Fournée Presloise ».

12) REGIE POUR LE SEJOUR ETE DE L'A.L.S.H.

La proposition de séjour du Centre de Loisirs, du 20 au 23 août 2013, est présentée à l'assemblée.

Vu le projet d'un séjour de 4 jours à la Base Régionale de plein air et de loisirs de Buthiers comprenant l'hébergement, le couvert, la piscine, les « jeux loustics », l'encadrement pour de l'escalade et du poney,

Vu le montant prévisionnel du projet pour 20 enfants, de 3 716 euros,

Considérant les réussites des séjours précédents,

Considérant que durant 2 jours l'ensemble des enfants accueilli au Centre de Loisirs pourrait bénéficier des activités du site,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- *DECIDE la création d'une régie relative à la participation des parents, qui s'élèvera à 115 euros pour les preslois et 125 euros pour les habitants hors commune,*
- *AUTORISE le paiement de cette participation en 2 fois selon le planning suivant :*
 - *60 euros avant le 17 mai 2013,*
 - *55 euros (ou 65 euros) avant le 14 juin 2013,*
- *AUGMENTE durant la période estivale la régie de l'A.L.S.H. jusqu'à un montant de 400 euros.*

13) REGIE VENTE DE D.V.D.

Suite à la projection, au cours de la cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal, du film « PRESLES-EN-BRIE 2012, une vie, une force, un avenir », présentant la commune de Presles-en-Brie,

Considérant les nombreuses demandes d'acquisition de ce film et afin de ne pas provoquer d'injustice liée au nombre limité de copies,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide de :

- *vendre les D.V.D. à 5 euros l'unité,*
- *créer une régie pour cette vente.*

14) DUREE D'AMORTISSEMENT DES BATIMENTS

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir :

- *les bâtiments neufs sur une durée de 30 ans,*
- *l'étude relative à l'élaboration du permis de construire des bungalows du foot sur une année.*

15) PRIME AQUEX

L'Agence de l'Eau a mis en place une Aide à la **Q**ualité d'**EX**ploitation : la prime **AQUEX**. Cette aide vient récompenser la bonne qualité d'exploitation constatée sur les systèmes d'assainissement. Le montant perçu par la commune en 2012 s'élevait à 764 €.

La commune est appelée à délibérer pour autoriser ou non Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de :

- *solliciter l'obtention de la prime AQUEX 2013 auprès de l'Agence de l'Eau,*
- *charger Monsieur le Maire de procéder à la constitution du dossier s'y rapportant.*

16) QUESTIONS DIVERSES

a. Point sur le Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur Patrick BONNIN informe l'assemblée de l'avancée du dossier qui est actuellement à l'étude chez les Personnes Publiques Associées.

b. Monsieur Patrick BONNIN présente les plans pour la viabilisation de 4 lots situés Rue du stade.

c. Demande de formation de la part de Madame Eliane RANCILLON : « Préparer une équipe municipale »

Monsieur le Maire n'est pas favorable à cette demande car d'une part, le thème est inapproprié et d'autre part, le coût de ladite formation, de 700 euros, est trop important au vu de ce qui est régulièrement inscrit au budget pour cette dépense. Monsieur Christian MORESTIN pense que cette position n'est pas démocratique et que l'argument du budget ne tient pas face au coût du film « PRESLES-EN-BRIE 2012, une vie, une force, un avenir », de 7 176 euros.

Monsieur Dominique RODRIGUEZ ne partage pas ce point de vue d'autant que le film mettant en avant les habitants et plus particulièrement les associations a beaucoup plu aux preslois.

d. C.C.V.B. :

Monsieur Patrick DERAMEZ présente le projet de stage théâtre qui accueillera 25 enfants du 8 au 20 juillet 2013.

Monsieur Dominique RODRIGUEZ informe l'assemblée de l'annulation de la fête champêtre prévue initialement le 7 juillet 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

EMARGEMENT DES PERSONNES PRESENTES

BENOIT Jeanine

LECORNUÉ Gilles

BONNIN Patrick

MOREAU Daniel

DERAMEZ Pascal

MORESTIN Christian

GAUTHERON Daniel

RODRIGUEZ Dominique

LANDRY Daniel